



# Le CidèNews

## édito

*Cela fait deux ans que nous ne l'avions fait. Nous avons commémoré l'armistice du 8 mai 1945, celui qui a mis fin à la deuxième guerre mondiale, dont on pensait qu'elle allait rester la seconde et donc la dernière guerre mondiale. Même si aujourd'hui, on ne sent plus l'imminence du risque d'une troisième, il ne faut pas oublier que tous les ingrédients sont réunis : la folie d'un homme manipulateur, l'obscurantisme d'un peuple jeté dans la désinformation, des populations déplacées, martyrisées, des résistants d'un courage aussi inouï qu'inattendu. Toute l'horreur que l'Europe a souhaité s'épargner en créant la communauté européenne, ressurgit tout à coup tout proche de nous, redonnant au passage à celle-ci un souffle qu'elle avait passablement perdu au cours de ces dernières décennies. Comme quoi l'histoire peut toujours se répéter.*

*En parallèle, les élections présidentielles ont permis au Président sortant d'être réélu... l'histoire se répète à nouveau pour choisir un Président peu aimé de nos concitoyens Périgourdins, de nos concitoyens ruraux en général. Il faut avouer que notre particularité « campagnarde » ne semble pas beaucoup préoccuper nos hautes instances. Je choisis comme exemple l'Urbanisme dont le nouveau règlement nous interdit de construire même en secteur déjà construit, nous empêche de développer une activité touristique non anticipée sur notre territoire. Qu'on l'interdise autour des grandes métropoles, c'est très bien !! Mais chez nous.... Où est passée la véritable décentralisation ?*

*Ce sentiment d'être un peu oublié nous fait collectivement et assez naturellement nous tourner vers des extrêmes hier détestées, aujourd'hui présentées comme des alternatives. Pour ma part je vous invite à toujours vous questionner pour que l'histoire ne se répète pas forcément, pour que l'on retienne les leçons du passé, et pour que les atrocités qui frappent à nos portes ne puissent jamais entrer.*

Gilles Mercier, votre Maire

## Actus

### Que se passe-t-il dans le champ du Milieu ??

Tout le monde a constaté ces derniers temps, une certaine effervescence sur les grandes terres communément appelées le champ du milieu. Nous ne vous cachons pas qu'il est compliqué de communiquer correctement à l'ensemble du village, surtout sur un sujet de cette ampleur. D'autant que les principaux intéressés ont eu besoin de sérénité pendant toute la phase d'instruction de leur Permis de Construire, car de nombreux écueils se sont présentés à eux. Mais toutes les autorisations ont été finalement accordées.



PGP FARMER est un projet de Culture de Cannabis Médical comme matière première pour la fabrication de médicament à base de cannabidiol. Ce type de médicament sera prescrit sur ordonnance par le corps médical spécialisé pour les maladies graves comme l'épilepsie, les douleurs neuropathiques ou la sclérose en plaques.

PGP FARMER présentera dans les prochaines semaines un demande de licence de culture spécifique pour le Cannabis Médical auprès de l'ANSM (Agence du médicament). L'entreprise pourrait créer à terme environ 60 emplois. Le démarrage de son activité est pour l'instant prévu pour 2024.

L'intégralité de sa production sera dédiée à l'industrie pharmaceutique pour la production de médicament uniquement sous forme de gélule ou de pommade et sera systématiquement pré commandée par le laboratoire pharmaceutique qui deviendra partenaire (ni stock, ni invendu possible). La culture se fera sous serre horticole fermée en Hydroponie (le sol ne sera pas affecté) au sein d'un site hautement sécurisé.

Du fait de son activité, l'entreprise est tenue à une certaine confidentialité. Néanmoins, pour les Bersacoises et Bersacois qui le souhaitent, une information ciblée peut leur être dispensée par les porteurs de projet. La mairie pourra vous orienter en ce sens, en attendant qu'une communication publique puisse être réalisée.

Nous considérons ce projet comme une réelle opportunité de développement pour tout notre territoire et pour notre commune en particulier.

## BUDGET 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	INTITULE	BUDGET 2021	VOTE BUDGET 2022	Chapitre	INTITULE	BUDGET 2021	VOTE BUDGET 2022
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
011	Chapitre Charges à caractère Général	119 971	121 099	013	Atténuations des charges	2 359	0
012	Charges de personnel	52 912	58 145	70	Produits des services	6 264	6 564
014	Atténuation de produits	12 406	12 406	73	Impôts et taxes	85 209	88 191
65	Autres charges de gestion courante	25 337	25 216	74	Dotations et participations	57 392	57 960
				75	Autres produits de gestion courante	23 532	31 920
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>210 626</b>	<b>216 866</b>		<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>174 753</b>	<b>184 636</b>
66	Charges financières	3 288	2 376	76	Produits financiers	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	187	77	Produits exceptionnels	0	0
022	Dépenses imprévues	4 608	2 387	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>218 522</b>	<b>221 816</b>		<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>174 753</b>	<b>184 636</b>
023	Virement à la section d'investissement	91 329	49 852	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	244	499	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>91 5733</b>	<b>50 351</b>		<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Total dépenses - section fonctionnement</b>	<b>310 095</b>	<b>272 167</b>		<b>Total recettes - section fonctionnement</b>	<b>174 753</b>	<b>184 636</b>
					Report de l'excédent antérieur	135 342	87 531
	<b>Total dépenses cumulées - section fonctionnement</b>	<b>310 095</b>	<b>272 167</b>		<b>Total recettes cumulées - section fonctionnement</b>	<b>310 095</b>	<b>272 167</b>

#### Les dépenses de fonctionnement :

011 – Charges à caractère général : ce chapitre regroupe toutes les charges courantes de fonctionnement (eau, électricité, fournitures administratives, entretien, assurance, fêtes et cérémonies, frais de télécommunications, taxe foncière...). Par rapport au budget 2021, une attention particulière a été portée sur les dépenses d'énergie risquant une forte augmentation estimée à 50%. L'augmentation de ces dépenses est ainsi limitée à environ 1.000 €, par une série d'économies réalisées sur différents postes (éclairage public, fournitures, entretiens...)

012 – Charges de personnel et frais assimilés : ce chapitre a augmenté de 5.233 €. Cette augmentation comprend l'emploi en début d'année de l'agent recenseur, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire nommé RIFSEEP, devenu obligatoire pour les collectivités territoriales. Ces nouvelles primes permettent de valoriser les agents communaux quant à leurs compétences, leur expertise et leur engagement. Cette augmentation ne prévoyait pas l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, due à l'inflation. Une régularisation sera peut-être nécessaire à l'automne.

#### Les recettes de fonctionnement :

73 – Impôts et taxes : comme souvent une légère augmentation de 3.000 € due à la revalorisation de l'assiette communale, bien que le conseil municipal ait de nouveau voté le maintien des taux de taxe d'habitation et foncières pour sa part communale.

75 – Autres produits de gestion courante : Ce chapitre représente les loyers des locations communales. Une nette augmentation d'un peu plus de 8.000€ est prévue par rapport à l'exercice 2021, l'ensemble des locaux étant loués sur toute l'année, contrairement à l'an passé.

**Conclusion** : Le budget de fonctionnement est voté à hauteur de 272.166,70 €. Pour les besoins d'équilibre de section d'investissement, il est viré la somme de 49.852,05 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023 du tableau).

## BUDGET 2022

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérat°	INTITULE	Reste à réaliser 2021	BUDGET 2021	BUDGET 2022 VOTE
<b>DEPENSES</b>				
82	Club House Football			3 305
89	Démolition et sécurisation Ancienne Boulangerie			2 782
94	Achat tracteur tondeuse autoporté			6 000
99	Acquisition foncière parcelle AA 48			15 000
100	Rénovation Logement Ancienne boulangerie			37 327
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 605</b>	<b>13 210</b>	<b>64 414</b>
1641	Emprunt en cours			15 858
165	Dépôts et cautionnements reçus			851
<b>Total des dépenses financières</b>				<b>16 709</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>81 123</b>
040				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>Total des dépenses - section investissement</b>				<b>81 123</b>
Reste à réaliser				6 605
Report du solde d'exécution négatif antérieur				75 256
<b>Total des dépenses cumulées - section investissement</b>				<b>162 984</b>

Opérat°	INTITULE	Reste à réaliser 2021	BUDGET 2021	BUDGET 2022 VOTE
<b>RECETTES</b>				
82	Club House Football			
89	Démolition et sécurisation Ancienne Boulangerie			
94	Achat tracteur tondeuse autoporté			
99	Acquisition foncière parcelle AA 48			
100	Rénovation Logement Ancienne boulangerie			26 578
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 757</b>	<b>17 443</b>	<b>26 578</b>
10222	FCTVA			3 343
10680	Excédents de fonctionnement capitalisés			77 104
165	Dépôts et cautionnements reçus			851
<b>Total des recettes financières</b>				<b>81 298</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>107 876</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			49 852
040	opérations d'ordre entre sections - amortissement			499
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>50 351</b>
<b>Total des recettes - section investissement</b>				<b>158 227</b>
Reste à réaliser				4 757
Report du solde d'exécution positif antérieur				
<b>Total des recettes cumulées - section investissement</b>				<b>162 984</b>

Comme vous pouvez le constater encore cette année, peu de nouveaux projets ont été portés au budget. Il s'agit essentiellement des travaux de rénovation du logement de l'ancienne boulangerie, pour lesquels une subvention de 26.578 € était attendue. Malheureusement, l'état ne nous a pas attribué les 40 % de Dotation de Soutien à l'Investissement Local, mais a préféré nous affecter de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux pour seulement 25% du montant des travaux. En parallèle, la Subvention du Département s'est limitée à une base de 30.000 € de travaux, ce qui a diminué également le montant de la subvention attendue de 25%.

Au final, nous avons doré et déjà pris une décision modificative du budget lors du Conseil Municipal de Mai dernier, pour prendre en compte cette perte annoncée de 4.376 €, prise sur notre réserve de fonctionnement.

Parmi les grandes orientations budgétaires, le projet d'effacement des réseaux (cf. page 6) occupera globalement les exercices 2023 et 2024 en matière d'investissement, pour laisser place, par la suite au financement du réaménagement du bourg, dont fait déjà partie le projet d'acquisition de la parcelle AA 48 (ancienne scierie de Serge Peyronnet).





## EXTINCTION DES FEUX

Le Conseil Municipal a voté pour l'extinction de l'éclairage public une bonne partie de la nuit. Il y aura donc extinction des feux de **22h30 à 6h00** du matin du 1er octobre au 14 mai et de **23h30 à 6h00** entre le 15 mai et le 30 septembre. Parmi les avantages de cette décision, les économies sur les dépenses d'énergie (40% d'augmentation prévus sur 2022), mais aussi la biodiversité préservée.

## DÉPART À LA RETRAITE



Il est un temps pour tout : après 15 ans de bons et loyaux services, **Béatrice Chignac** va faire valoir son droit à la retraite, à la fin du mois de Juillet de cette année. Parmi les quelques candidatures qui nous sont parvenues, c'est celle d'Anne-Laure Vergnaud qui a été retenue par le Conseil Municipal. En effet, Anne-Laure avait déjà remplacé Béatrice comme agent recenseur en Février dernier, et elle s'était parfaitement acquittée de cette tâche, avec beaucoup de sérieux, de dynamisme et de disponibilité.

Il est d'ailleurs question qu'à l'occasion de ce changement majeur, l'agence postale déménage pour intégrer les locaux de la mairie en début d'année prochaine. Là encore, quelques économies sur les dépenses sont toujours de bonne augure. Cela permettra également une extension des fonctions de l'agent postal à quelques tâches en relation avec la mairie, tout en conservant la confidentialité nécessaire à cette activité. Vous serez évidemment prévenus de la date effective de ce changement.

## EPISODE DE GRÊLE

C'est un véritable cataclysme qui s'est abattu sur le Ribéracois dans la nuit du 20 au 21 juin dernier avec cet épisode de grêle d'une violence absolument inouïe et inédite de mémoire d'homme. Cette tempête de grêle a particulièrement touché nos voisins de Villeteureix, de Ribérac et surtout de Vanxains. Chacun a participé individuellement comme il a pu, au nécessaire mouvement de solidarité qui s'en est suivi. La commune a tout de suite mis à la disposition de Vanxains, le matériel communal, ainsi que les services de son employé municipal Jean-François Courret, lui-même touché par cette catastrophe puisque résident de Vanxains, où l'organisation des secours pour protéger les habitations, a été orchestrée avec brio par Joëlle Saint-Martin, la maire de Vanxains, qui a dignement et efficacement pris la direction des opérations, admirablement soutenue par notre second adjoint Christophe Ménesplier. Leur courage et leur détermination sont à saluer avec infiniment de respect, car nul n'est préparé à vivre ce genre de drame.

## ALERTE CANICULE



Un registre est à votre disposition en Mairie, afin d'enregistrer les personnes vulnérables à ces fortes hausses de chaleur. **HYDRATEZ-VOUS !!!**

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 22-084

La commune de Petit-Bersac est concernée par un arrêté préfectoral autorisant les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, chargés des opérations d'inventaires et prospections dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel végétal du département de la Dordogne, à procéder à toutes les opérations nécessaires qu'exigent leurs travaux de prospection botanique et ainsi pénétrer sur les propriétés privées.

## GÉORADAR

La mission Géoradar de M. Gaillard (DRAC) a été décalée du 14 au 16 septembre de cette année, concernant la détection de vestiges. Nous rappelons qu'aucune fouille ultérieure n'est prévue et qu'en tout état de cause, rien ne sera entrepris sans l'accord formel des propriétaires.



# Projets

**Avant**



**Après**



## Un Bourg sans câbles.

**Le Conseil Municipal a pris la décision de travailler sur l'embellissement du bourg. Pour cela, il est impératif de commencer par une opération dite « d'Effacement des réseaux secs », qui consiste à enterrer ou fixer en façade les fils électriques et téléphoniques qui polluent la traverse de notre village.**

**Au « fil » du temps (c'est le cas de le dire) et de la modernité, nombre de câbles sont venus agrémenter le ciel au-dessus du bourg, tantôt dans sa longueur, tantôt dans sa largeur. Ces fils ne sont hélas pas devenus invisibles et l'embellissement de cette grande rue passe par la disparition de ces réseaux**

aériens, comme on peut le voir sur ces illustrations.

**La décision a donc été prise par la municipalité, de procéder à cette action d'effacement. Le Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24) nous accompagne dans cette volonté, grâce à une prise en charge de 40% des travaux concernant l'Eclairage Public. Malheureusement la société Orange ne fournit pas de tels avantages et le montant des travaux Telecom sera à la charge de la commune. Afin que l'addition soit moins difficile à avaler, cette opération sera répartie sur deux exercices budgétaires entre fin 2023 et début 2024 pour un montant total qui approche les 130.000 €.**

**C'est un coût très important pour notre municipalité, mais le Conseil a considéré l'importance vitale de procéder à l'embellissement de notre traverse pour la rendre plus attractive, à l'heure où les demandes de location s'amoncellent. Nous ne sommes pas à l'abri de voir des familles souhaiter s'installer, même si les espaces constructibles ne sont plus au rendez-vous, depuis la mise en application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

## Travaux au logement de l'ancienne boulangerie

**D**ans la continuité de la démolition du bâtiment qui accueillait le four de l'ancienne boulangerie, des travaux de sécurisation ont eu lieu, et la commande est lancée pour rattacher l'ancien magasin au logement, créer une remise à la place de l'ancien fournil, et revoir toute l'isolation du logement. Les fenêtres, notamment, seront mises aux normes et les combles ré-isolés afin de limiter les pertes de chaleurs que subissent les locataires. A l'arrière du logement, un abri sera conservé pour pouvoir y stationner un véhicule. Enfin une clôture sera apposée.

**Le montant global est estimé à environ 37.000 € TTC, pour lesquels une subvention de 25% nous a été attribuée par le département, dans le cadre des projets de territoire, à laquelle s'ajoute une dotation de l'état également de 25%.**



Projet

**Rénovation du logement communal  
Du 6 rue du Marquis de Nattes**

MAITRE D'OUVRAGE

**Mairie de Petit-Bersac  
1 rue du Marquis de Nattes  
24600PETIT-BERSAC**



Etat (DETR)  
10 179,90 €



Département  
7 500 €

### ENTREPRISES

Maçonnerie / Plâtrerie / Peinture	SARL Laurent PAILLER	24600 VANXAINS	24 224,88 €
Electricité	SARL JAMOT	24600 RIBERAC	4 045,86 €
Menuiserie	Miroiterie LAMOTHE	24600 RIBERAC	5 662,08 €
Montant Total des Travaux H.T. :			33 932,82 €

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC - PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE**

## Club de Football de Petit-Bersac

- Le Club a organisé le 22 mai dernier, sa première marche gourmande. Sur un parcours d'un peu plus de 10 km sur le territoire communal, étaient proposés, un apéritif au château de Lavergne, suivi d'une entrée à Villebon, puis d'un plat de résistance à Montmalan et enfin d'un fromage/dessert au Stade. Un peu plus de 100 personnes ont participé à cette manifestation où une chaleur intense s'était invitée en ce mois de mai.

- L'assemblée générale du Club s'est tenue le vendredi 10 Juin. Un nouveau bureau a été élu, même si les « historiques » du club continueront d'être présents pour assurer une transition en douceur :

Président : Laurent DILLIGEARD  
Co-Président : Jérôme ESCAMILLA  
Trésorier : Fabien ANDRIEUX  
Vice-Trésorière : Sophie PROUST  
Secrétaire : Séverine CARON.

- Enfin, le 18 juin, la fameuse Sardinaade s'est tenue comme d'usage, dans le bourg de Petit-Bersac. L'évènement a connu une affluence de 140 personnes malgré une banda en effectif un peu réduit et un risque météo, qui s'est malheureusement vérifié deux jours plus



## Les Amis du Musée et du Patrimoine

Le traditionnel repas du musée s'est tenu le 8 mai au restaurant le Little B. L'association a réuni 26 convives pour ce déjeuner en terrasse, par un beau dimanche ensoleillé.



## La Pêche

La ligne Bersacoise a organisé un lâcher de truite le 7 mai dernier, suivi de l'habituel casse-croûte à l'entrée du chemin de Montmalan. Le petit local qui a longtemps été l'ancien atelier de Francis a été mis à disposition de l'association pour y stocker leur matériel à l'abri.

**Commémoration du 8 mai 1945 :** Une trentaine de personnes étaient présentes pour la traditionnelle commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. Merci à Sam Key d'avoir officié en tant que porte drapeau et à Antoine Montrignac pour avoir déposé la gerbe au pied du monument aux morts.

## Ils nous ont malheureusement quittés :

*Paulette PEYRONNET*

*Bruno ANDRIEUX*

*Renée GILBERT (née PETIT-BREUILH)*

*Elianne ERAMBERT (née CHIGNAC)*

## Ils ont rejoint la commune :

*M. HENING a acheté la maison de Mireille BIENNAIS dans l'impasse du Marronnier que le regretté Jean avait souhaité baptiser ainsi.*

# Le coin des Assos

## VIDE-GRENIER ET REPAS MOULES-FRITES ONT FAIT LEUR RETOUR



Les festivités se sont enchaînées en ce début d'été. Après la sardinade, le **dimanche 3 juillet**, l'habituel tandem qui réunit l'association des Amis du Musée et du Patrimoine et le Club de Football a organisé un vide-grenier dans le bourg, ponctué du traditionnel repas Moules-Frites. Là aussi cela fait deux ans que cet évènement ne s'était pas tenu.

Malgré une météo très clémente, ce fut un succès mitigé pour le vide-greniers fortement concurrencé par celui de Verteillac, non loin. Ce qui n'a pas empêché le nombre de personnes inscrites au repas Moules-Frites de dépasser largement les

attentes des organisateurs. En effet, ce sont 170 repas qui ont été servis par les courageux bénévoles, sous une chaleur devenue de plus en plus forte au cours de la journée. Bravo à tous !!

## Dernière minute

### PLAGE DE MONTMALAN

Comme tous les ans la Plage de Montmalan est surveillée par le désormais habituel Maitre Nageur Sauveteur Yohan. Pour rappel. Ce site est inscrit aux sites gratuits du département de la Dordogne et reste à vocation familiale.

La commune de Petit-Bersac, qui entretient cet espace, vous prie de bien vouloir respecter les personnes et la nature qui font de cet endroit un petit havre de paix.



Nous avons déjà décidé l'an dernier de ne plus mettre de poubelles, car nous n'avons pas les moyens humains de faire le ramassage de ces ordures aussi régulièrement que nécessaire. Ces poubelles qui débordent rendent ces endroits moches, sales et nauséabonds. Nous vous remercions donc **de bien vouloir emmener vos déchets avec vous en repartant**.

Des containers seront prochainement installés par le SMD3 à l'entrée du Chemin de Montmalan à Gironnet.



N° 06 JUILLET 2022

### Contacts

- 05 53 90 08 61
- mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr
- <http://petit-bersac.fr>
- [facebook.com/bersac.petit](https://www.facebook.com/bersac.petit)